cese
Conseil économique social et environnemental

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

Résolution adoptée
Séance plénière du 25 novembre 2026

Défendre *l'avenir financier* de la culture

Déclaration du groupe des Associations

« *Pourquoi maintenant ?* »

En novembre 1848, un député monte à la tribune de l'Assemblée constituante pour dénoncer les coupes dans le budget des lettres et des arts. Il y voit une économie de quelques centimes par Français payée au prix fort, celui de l'intelligence d'un pays. Puis il pose à ses collègues une question qui n'a pas pris une ride. « *Pourquoi maintenant ?* »

Pourquoi maintenant, près de deux siècles plus tard, la question se pose de nouveau. Partout en France, des écoles de musique associatives, des chorales, des foyers d'éducation populaire baissent définitivement le rideau et ces fermetures, personne ne les montre. Pas de grille d'usine cadenassée, pas de piquet de grève, ni de brasero autour duquel se réchauffer et se faire entendre. Seulement des cours qui s'arrêtent, des répétitions qu'on annule, des contrats qu'on ne renouvelle pas, des artistes, professionnels comme amateurs, empêchés de créer. Ce sont donc des vies moins animées, des esprits moins éveillés, des métiers précarisés. C'est un plan social à bas bruit.

La Résolution, que le groupe des associations a votée, a le mérite de le nommer et de donner la mesure de ce délitement.

La France compte environ 289 000 associations culturelles et une association culturelle employeuse sur cinq disposerait aujourd'hui de moins de trois mois de trésorerie. Selon le baromètre de la COFAC, les aides régionales ont baissé en 2025 pour 45 % des associations interrogées et les aides départementales pour 37 % d'entre elles, au moment même où leurs charges augmentent. Les crédits du ministère de la Culture ont reculé d'environ 10 % sur les exercices 2025 et 2026 et le projet de loi de finances pour 2027 annonce de nouvelles réductions. Derrière ces chiffres, il y a des femmes et des hommes. Plus de trois millions de bénévoles font vivre les associations culturelles. Pour près de la moitié d'entre eux, ce qui les pousse à s'engager, c'est la convivialité, le plaisir de retrouver d'autres personnes autour d'une passion commune. Notre groupe, qui travaille depuis longtemps sur l'isolement et la solitude, sait ce que cela signifie. Une chorale de village, un atelier théâtre, une harmonie municipale sont des lieux où l'on se parle encore. C'est là que se fabrique ce commun que la Résolution place au cœur de son propos.

La Résolution rappelle aussi que le financement public n'est pas une béquille en attendant une hypothétique rentabilité, puisqu'il est constitutif du modèle. Le groupe des associations le redit avec force, la culture n'est pas un bien marchand mais un bien commun essentiel. C'est un droit partagé par tous et toutes et non un privilège réservé à ceux qui en ont les moyens. Il est important de rappeler cela car s'il y a peu encore, la culture faisait l'objet d'un consensus transpartisan. Elle est aujourd'hui devenue, dans certains discours du moins, une cible commode, soupçonnée d'élitisme ou de parti pris idéologique et l'on voit des élus considérer le financement public comme un droit de regard sur la programmation. Le CESE s'en était déjà inquiété en mars 2026 dans son avis sur les entraves aux libertés de création et de diffusion. Il a raison d'y revenir, car ce discours de défiance rend insidieusement plus acceptables les coupes budgétaires.

Sans service public, la culture ne pourrait pas remplir aussi pleinement sa mission, qui est de façonner nos imaginaires, de transmettre ce qui nous relie et d'apprendre à regarder l'autre. Dans une société aussi fracturée que la nôtre, c'est là que se joue notre capacité à faire commun et seule la puissance publique peut en être la garante. C'est une exigence démocratique.

Alors oui, la culture a un coût. Mais ses bénéfices sont inestimables et son rendement, c'est la cohésion. Les associations le savent bien, elles sans qui cette culture pour tous et toutes ne pourrait exister. Les rapporteurs et la commission Éducation, Culture et Communication l'ont écrit avec une grande netteté.

Il serait irréparable d'entendre le silence lorsque se sera tue la dernière chorale pour mesurer ce que nous avons perdu.

Nous ne voulons pas attendre que la dernière chorale se taise pour mesurer, dans le silence, ce que nous aurons perdu, car cela serait irréparable. Alors à qui serait tenté, dans le débat budgétaire de 2027, de passer le rabot, rappelons l'avertissement de ce fameux député de 1848 évoqué précédemment, un certain Victor Hugo : « *Vous avez cru faire une économie d'argent, c'est une économie de gloire.* ».

9, place d'Iéna – 75775 PARIS CEDEX 16 · 01 44 43 60 00 · communication@lecese.fr